



TECH XV fait sa tournée des clubs

L'un des axes prioritaires de TECH XV cette saison est la Tournée des clubs afin d'aller à la rencontre des entraîneurs. Avec cette tournée TECH XV poursuit deux objectifs :

- Améliorer la proximité avec les staffs techniques en échangeant sur le sportif mais aussi en répondant à leurs questions qu'elles soient d'ordre juridique ou technique
- Les sensibiliser aux rôles du syndicat et à l'importance d'en devenir adhérent

Cette Tournée, réalisée par Alain Gaillard et Marion Pélissié, a débuté par les clubs de TOP 14 et PRO D2. A ce jour, 13 clubs ont été visités.

Après l'excellent accueil réservé à cette initiative, nous avons souhaité l'étendre à la Fédérale 1. Jean-Louis Luneau et Nils Gouisset débutent le voyage dès ce mois de décembre 2013 dans les clubs de l'élite amateur.

Serge Milhas du CO

C'est toujours intéressant d'échanger avec Marion Pélissié et Alain Gaillard car tous les deux connaissent bien les problématiques auxquelles nous sommes confrontés, nous les entraîneurs. A ce titre, cette tournée des clubs me semble très utile, tout comme son prolongement en PRO D2 – un championnat que je connais bien- et aussi en Fédérale 1. Notre métier est bien encadré au plan juridique car TECH XV est vigilant sur tous les sujets sensibles ; reste à savoir maintenant comment il va évoluer en interne. Allons-nous toujours travailler dans notre coin ou au contraire allons-nous échanger sur le jeu, sur la formation du joueur, sur l'avenir du rugby ? Comme cela se fait en Nouvelle-Zélande par exemple. On devrait se poser la question.

Bernard GOUTTA du CO

J'ai été très sensible à la récente visite de Marion Pélissié et Alain Gaillard. Comme je fonctionne à l'ancienne, je privilégie toujours le contact direct pour l'échange. Au-delà du bulletin d'adhésion à TECH XV, pouvoir dialoguer sur notre métier tout en sachant que l'on partage les mêmes valeurs a quelque chose de rassurant. Il faut admettre qu'en tant qu'entraîneur nous avons la tête dans le guidon 11 mois sur 12, ce qui nous isole, et nous fragilise. Pendant ce temps, notre profession évolue sous l'impulsion du syndicat, qui l'encadre et la protège tout en l'ouvrant sur les clubs européens. Cela aussi c'est rassurant !

NUMÉRO 60

Décembre 2013

SOMMAIRE

La Tournée des clubs.....	p.1
Congés de Noël.....	p.2
Régime de mutation LNR.....	p.3
Formations IFER.....	p.3
Extension règles Cat. C'.....	p.4
Adhésion TECH XV.....	p.4
Attention aux Paris Sportifs.....	p.5

Rappel des congés de Noël

Pour le TOP 14

Une période de congés « collective » de **3 jours de congés consécutifs incluant le 25 décembre 2013** (Période « C ») doit être accordée à tous les Joueurs sous contrat (professionnels, pluriactifs, espoirs) des clubs de TOP 14.

- cette période est obligatoirement distincte de la période « A » définie à l'Annexe 7 de la CCRP applicable au titre de la saison 2013/2014 et ne saurait se confondre à cette période « A »,
- cette période s'applique aux Joueurs recrutés en qualité de Joueur Supplémentaire et aux Joueurs ayant un statut « amateur » en début de saison et signant un contrat dans leur Club en cours de saison,
- des dispositions spécifiques sont prévues à l'article 2.4.1. de l'Annexe 7 de la CCRP applicable au titre de la saison 2013/2014 s'agissant des Joueurs en arrêt temporaire de travail à cette période.

La reprise de l'entraînement pourra intervenir dans les conditions suivantes :

Période de congés « C » attribuées	Reprise de l'entraînement collectif possible à compter du
Du 23 décembre 2013 inclus au 25 décembre 2013 inclus	26 décembre 2013
Du 24 décembre 2013 inclus au 26 décembre 2013 inclus	27 décembre 2013
Du 25 décembre 2013 inclus au 27 décembre 2013 inclus	28 décembre 2013

Aucune convocation avant cette date de reprise, et ce quel qu'en soit l'objet, ne pourra donc avoir lieu.

Pour la PRO D2

Une période de congés collective B de 2 semaines en continu du 23/12/2013 inclus au 05/01/2014 inclus. La reprise de l'entraînement peut donc intervenir dès le 06/01/2014. Cette période est distincte de la période A, et ne saurait en aucun cas se confondre avec celle-ci.

Nous vous précisons que :

- cette période s'applique aux Joueurs recrutés en qualité de Joueur Supplémentaire et aux Joueurs ayant un statut « amateur » en début de saison et signant un contrat (professionnels, pluriactifs, espoirs) dans leur Club en cours de saison.
- des dispositions spécifiques sont prévues à l'article 2.4.1. de l'Annexe 7 de la CCRP applicable au titre de la saison 2013/2014 s'agissant des Joueurs en arrêt temporaire de travail pour tout ou partie de la période allant du 23 décembre 2013 inclus au 5 janvier 2014.

La reprise de l'entraînement pourra intervenir au plus tôt à compter du lundi 6 janvier 2014. Aucune convocation avant cette date, et ce quel qu'en soit l'objet, ne pourra donc avoir lieu.

Pour les joueurs internationaux de TOP 14

Les joueurs, ayant participé à un ou plusieurs tests-match de la Tournée d'automne, doivent bénéficier d'une période de congés individuelle d'une semaine au minimum avant le 31 décembre 2013 s'ils n'en ont pas déjà bénéficié avant leur période de sélection. Ces dispositions s'appliquent également aux joueurs sélectionnés qui n'ont pas été retenus parmi le groupe des 26 joueurs participant aux matchs.

Le délai de prévenance est ramené de 7 à 4 jours, puisque l'information des Joueurs internationaux de leur mise en congés doit se faire **au plus tard quatre jours** avant le début de leur mise en congés.

Pour les joueurs de F1

Une période est commune à tous les clubs du 18 décembre 2013 au 1^{er} janvier 2014 inclus.

Régime des mutations 2014 / 2015

Lors du Comité Directeur du 2 et 3 décembre, la LNR a fixé les règles de mutations et de composition des effectifs pour l'intersaison 2014 et la saison 2014/2015

Date d'ouverture des mutations : 20 avril 2014

Date de clôture des mutations :

- Pour tous les clubs : 16 juin 2014
- Pour les clubs promus de TOP 14 : 7 juillet 2014

Chaque club conserve la possibilité de recruter pendant la saison :

- 2 joueurs supplémentaire (3 pour les clubs promus) jusqu'au 1^{er} février 2015
- Des jokers médicaux jusqu'au 18 avril 2015



Des formations et contenus sur SPIRAL IFER pour les entraîneurs

SPIRAL IFER vous donne la possibilité d'accéder à des formations gratuites ou payantes ; vous pouvez dès à présent retrouver des modules d'Anglais du rugby, de Management des Ressources Humaines, des séances d'entraînement... De plus, une fois votre compte créé vous disposez d'un espace entièrement dédié, dans lequel vous pourrez confectionner vos propres documents (wiki, cours, blog...).

Il ne vous reste donc plus qu'à cliquer sur le [formulaire d'inscription](#) pour faire partie de la communauté, et ainsi venir contribuer à l'avancée du rugby et partager vos connaissances.

Rappelons que l'objectif premier de cet outil est la **mutualisation des savoirs** des techniciens du rugby. Ce regroupement de connaissances permettra à la communauté rugbystique de **construire de manière collaborative** et faire évoluer la discipline qui nous passionne. Cela doit devenir un outil de partage et de valorisation des expériences.

Pour les contenus [cliquez ici](#).



Extension de l'utilisation des règles de la Catégorie C'

Depuis cette saison, la Fédérale 2 et Nationale B sont soumis au règlement de la catégorie C' visant principalement l'arbitrage de la mêlée. Au vue de la bonne répercussion que cela a eu, il a été décidé, lors du CD de la FFR du 6 décembre 2013, de l'étendre à la Fédérale 3 et à l'Excellence B et à la 2^{ème} division Fédérale Féminine. La FFR a voulu prendre cette décision suffisamment tôt pour anticiper le passage du passeport technique de 1^{ère} ligne dans ces catégories (cf encadré ci-dessous)

Règles Catégorie C'

« **Poussée sur 1,50 mètre sans limitation au gain du ballon** » et « **sans impact** ».

Pour accompagner cette réforme il sera demandé à chaque joueur prétendant évoluer en 1^{ère} ligne de

- Fournir un certificat médical stipulant sa capacité à jouer en 1^{ère} ligne
- Faire l'objet d'une évaluation technique pour avoir son « **passeport de joueur de 1^{ère} ligne** »

Ce passeport vise à matérialiser la reconnaissance des aptitudes techniques à évoluer indistinctement aux trois postes de la première ligne (suppression des spécificités G,T,D).

Il sera délivré suite à des tests techniques organisés par les Comités territoriaux et sous la responsabilité d'un Cadre Technique.

Le joueur aura alors sur sa carte de qualification la mention **AUTORISE 1^{ère} LIGNE / PASSEPORT** afin de faciliter le contrôle de l'arbitre.

RAPPEL ADHESION TECH XV

Il n'est jamais trop tard pour adhérer à TECH XV, même à la veille des fêtes de fin d'année. Pour cela, il suffit de faire une [demande d'adhésion en ligne](#) et de vous laisser guider. Ou tout simplement, de télécharger la fiche d'adhésion à nous retourner avec votre cotisation.

N'oubliez pas que cette dernière est déductible pour 60% de vos impôts !!!

Pour ceux qui étaient déjà adhérents lors de la saison 2012-2013 vous pouvez actualiser votre profil directement sur le site dans votre espace personnel et payer votre cotisation en ligne (en cas d'oubli de vos identifiants nous contacter).

Attention aux Paris sportifs

Lors du séminaire « Référénts paris sportifs » organisé conjointement par la LNR et la FFR, nous avons évoqué la future application du décret permettant la mise en place d'un croisement de fichiers (fichier de la Fédération avec les fichiers des opérateurs de jeux ou paris en ligne) afin de contrôler le respect de l'interdiction de parier faite aux acteurs des compétitions.

Nous vous rappelons donc les 5 règles d'or :

- Ne pariez jamais sur un match de rugby (sur internet ou dans les points de vente)
- Ne communiquez jamais d'informations confidentielles
- Ne trichez pas (et ne participez jamais à une tentative de trucage de match)
- Méfiez vous de ceux qui promettent des cadeaux
- Signalez toute tentative d'approche

Vous retrouverez toutes ces informations sur [le site de TECH XV](#) ainsi qu'un film retraçant les déboires de sportifs et entraîneurs soupçonnés de paris illégaux, trucage de résultats ou ayant cautionnés de tel agissement et une présentation reprenant les grands principes de la réglementation qui vous est applicable. En cas de doute n'hésitez pas à en parler.